

LES MARINIERS DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE ET L'INSCRIPTION

MARITIME

Les Archives Nationales sous le n° C 4.217 détiennent un document qui leur a été confié par le Service Historique de la Marine Nationale et portant le titre suivant :

"Intendance de Brest Département et quartier d'Orléans - Contrôle signalé des officiers mariniers et matelots de service d'après le classement fait des bateliers et pêcheurs de Loire en exécution de l'ordonnance du Roy du 12 Juin 1780 " concernant les années 1780 et 1787 .

Il s'agit en fait du registre des rôles de l'inscription Maritime . Les besoins de personnel de la "Royale" durant la guerre d'indépendance Américaine 1775 - 1783 rendaient nécessaire le recrutement de marins en dehors des régions côtières et on pensait que les mariniers de nos fleuves avaient plus d'aptitudes pour servir sur les vaisseaux du Roy que les paysans et les citadins

Ce registre est subdivisé par paroisses ou villes lorsque celles-ci comportent plusieurs paroisses . Il y a donc des subdivisions pour Briare, Gien, Sully, Saint Père, Saint Benoit, Châteauneuf- Rohan (devenu Châteauneuf-sur-Loire) , Jargeau, Combleux, Orléans, Etc ... jusqu'à Blois .

Pour la paroisse de Châteauneuf, il y a les inscriptions de 194 noms . Pour presque tous, la profession indiquée est marinier, mais on note 2 passeurs, et 1 pêcheur et une douzaine de noms sans profession . Pour certains la profession du père est précisée, presque toujours marinier, mais on note également des enfants de bûcheron, boucher, chamoiseur, vigneron, tonnelier, mais pas un fils de cultivateur . Il est curieux de constater qu'un père est toujours indiqué ; dans cette population de 194 personnes, il n'y aurait pas eu un seul enfant naturel .

Ces 194 inscriptions sont faites sous 69 patronymes . Sont cités 3 fois et plus les patronymes ci-dessous, correspondant à des familles de mariniers, voire même à des "dynasties" .

AMENON	3 fois
BAUDIN	9
BRETON	3
BRIERE	7
DAVID	3
DOLLE	3
DUCLoux	13
GALERNEAU	3
GARREAU	3
GAUDEAU et GODEAU	5
GOBY	4
GREGOIRE	9
HERBELIN	3
I	
IMBAULT	5
JACOB	3
LA ROCHE	5
MERLIN	3
MOREAU	9
PERTHUIS	5
PICALSNON	6
ROBINEAU	6
SALLONT	8
SANSON	5
SERRE	4
THIERCELIN	4
THOMAS	3

Les inscriptions portent sur des hommes de 18 à 39 ans . Elles ne donnent qu'une idée sommaire de la population marinière de Châteauneuf ; en effet, il faudrait y ajouter les jeunes de moins de 18 ans et les marinières ayant 40 ans et plus . Ceci montre l'importance de cette activité à ce moment à Châteauneuf, où la population totale devait avoisiner 3 000 personnes .

145 inscriptions ont été faites en 1780 . Des inscriptions supplémentaires ont été effectuées par la suite, surtout en 1781 - 1784 et 1787 .

Sur le total il y a eu 4 radiations pour décès avant incorporation et également 11 radiations pour maladies, infirmités, changement de profession, engagement dans la marine marchande .

Sur les 179 inscrits restants, il n'y a eu que 97 incorporés (on disait alors "levés" et 82 n'ont pas été levés . Ces derniers étaient presque toujours chargés de famille, mais avec eux il y avait les 15 inscrits de 1787 . Parmi les levés, nous voyons 5 "garçons" (c.à.d. des célibataires) de 30 à 39 ans . Cinq sont morts en service, mais les notes du registre ne permettent pas de préciser si c'est au combat, des suites de blessures, ou de maladie .

Presque toutes les incorporations se faisaient à Brest ou à l'Île de Rhé . Les noms de Lorient, Nantes et Rochefort apparaissent rarement . Mais on lit assez souvent que des incorporés sont libérés au bout de quelques semaines, probablement parce que les effectifs des bateaux étant complets, on n'avait plus besoin d'eux .

Les cas de désertion ne sont pas exceptionnels mais presque toujours le registre indique "a rejoint à telle date" et nous n'avons noté que deux interventions de la maréchaulsée; plusieurs de nos ancêtres ont fait deux campagnes à 1 ou 2 ans d'intervalle ; auraient-ils été levés à nouveau ou auraient-ils été assez satisfaits au "service du Roy" qu'ils aient désiré réengager ?

Les vaisseaux les plus souvent cités sont le Lodiaque et le Bretagne sur lesquels la proportion des marinières de Châteauneuf devait être importante . L'un de nos anciens compatriotes a même embarqué sur un bateau-corsaire, ce qui supposerait une science nautique notable .

On est surpris de voir que certains castelneuviens ont servi à bord du Northumberland et de Warwick, noms de deux contés anglais . Auraient-ils fait partie d'équipage de prise ?

L'Histoire des rapports de la Marine de Loire et de l'Inscription Maritime devrait être écrite . En effet, cette institution présentait des avantages certains pour les marinières de commerce, et les pêcheurs de nos côtes . Mais on ne voit pas leur pendant pour les marinières de nos fleuves, Aussi les levées d'inscrits maritimes sur nos fleuves apparaissent comme une formule d'obligation militaire, d'une profession déterminée sans contre partie à une époque où justement le service obligatoire n'existait pas (2) . Elles n'ont jamais été populaires sur la Loire, et les cahiers de doléances des États Généraux de 1789 s'en sont fait écho en plusieurs endroits .

B. BAFFET

(1) L'inscription Maritime est une institution créée en 1665 par Colbert en vue d'assurer le recrutement du personnel pour la marine de guerre . Elle obligeait tous les marins des navires de commerce de pavillons français et tous les pêcheurs de nos côtes à être immatriculés dans les registres de l'inscription et, si besoin en était, à servir dans la marine royale . En contrepartie, ces inscrits avaient le monopole de l'armement des navires de commerce français et de la pêche sur les côtes françaises . En outre ils bénéficiaient d'un système de retraite et d'assurance-accident . Cette institution modifiée au cours des siècles demeure sous le nom de "Affaires Maritimes" .

.../...

(2) Le rattachement des Mariniers de Loire à la Marine Nationale est évoquée dans le livre de Raoul TOSCAN "L'épopée des Mariniers de Loire", chapitre "Tempête sur les Bauches", mais pour la période 1791 - 1796 .